

**Assemblée municipale extraordinaire du 16 septembre 2024**

Salle des fêtes - 20:00

**Ayants droit présents : 22 citoyennes et 42 citoyens, soit 64 ayants droit au vote.****Scrutateurs :**

Scrutateur droite : [REDACTED]

Scrutateur gauche : [REDACTED]

Il est exactement 20h00 lorsque le Président de l'Assemblée municipale déclare la séance ouverte. Il constate que la convocation à participer à cette Assemblée municipale a été publiée dans la feuille officielle No 29 du 14 août 2024, à l'attention des ayants droit, selon les prescriptions communales (Art 30 du Règlement d'organisation, 30 jours avant pour la publication et 7 jours avant pour la distribution des cartes d'électeur).

L'ordre du jour tel que publié n'étant pas contesté, le Vice-président déclare l'Assemblée municipale légalement constituée.

**Participants :** Romano De Cicco 3 (Vice-président de l'Assemblée municipale), Daniel Buchser (Maire), Yves Röthlisberger 3 (Vice-maire), Etienne Gafner (Conseiller municipal), Jean-Michel Hirschi 2 (Conseiller municipal), Marc Voiblet 2 (Conseiller municipal), Ervin Grünenwald (Conseiller municipal), Marc-André Léchet (Secrétaire municipal)

**01.0321.0001      Ordre du jour**

1. Etude en vue d'une fusion éventuelle des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules
  - a. Informations relatives aux travaux effectués par le Groupe de travail intercommunal et présentation du Rapport de base élaboré par celui-ci.
  - b. Information relative à la suite du processus
  - c. Décision relative à la poursuite des travaux, à savoir répondre à la question suivante : « Voulez-vous mandater le Groupe de travail intercommunal pour la poursuite des travaux d'étude en vue de la fusion des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules »

**Décision :** Information

**01.1121.0002      Étude en vue d'une fusion éventuelle des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules :**

Informations relatives aux travaux effectués par le Groupe de travail intercommunal et présentation du Rapport de base élaboré par celui-ci:

Présentation des membres du Groupe de travail, ainsi que les éléments déterminants du projet et la prise de position du Conseil municipal. Les prochaines étapes seront également

présentées. Chaque commune était représentée par 2 membres au sein du GTI, le secrétariat étant assuré par la Secrétaire municipale de Loveresse. À savoir également que la Bourgeoisie de Loveresse était également représentée au sein du GTI, avec un membre. Nous avons également pu compter sur un soutien externe, en la personne de M. Michel Walhert, ancien vice-chancelier du Canton de Berne. Des sous-commissions ont également été constituées pour analyser plus spécifiquement certains aspects municipaux ; les finances, les écoles, les services techniques et administration. Il en a résulté des éléments de réponses inscrites dans le rapport de base.

Le mandat donné au GTI a été contractualisé entre les différentes communes intéressées par la fusion.

Éléments analysés dans le rapport de base :

- **Sous-projet l'état, le peuple, les autorités et l'administration** - Ce sous-projet consiste à analyser et définir l'organisation qui pourrait être mise en place pour la nouvelle commune. L'analyse des règlements d'organisation actuels permet de définir un nouveau règlement qui contiendra toutes les spécificités des trois communes.
- **Sous-projet services industriels et urbanisme** - L'analyse de toutes les infrastructures actuelles servira à intégrer ces dernières dans une nouvelle entité. Les interconnexions et l'état actuel des réseaux sont également analysés. L'état des routes communales fait également partie de ce sous-projet. Les ressources en personnel sont également prises en compte.
- **Sous-projet l'éducation** - Les infrastructures scolaires sont évaluées et une coordination est définie pour la nouvelle organisation des différents niveaux. Les deux sites scolaires de Loveresse et Reconvilier devront être regroupés de manière organisationnelle.
- **Sous-projet sur les finances, les impôts et les biens-fonds** - Les bilans, les budgets et les plans financiers des trois communes doivent être analysés et un plan financier commun doit être créé. Les quotités d'impôts ainsi que les taxes actuelles doivent être comparées et une estimation doit être réalisée pour définir la faisabilité de la nouvelle commune d'un point de vue financier.

Principales recommandations du rapport de base :

- **Nom, armoiries, code postal, panneaux de la ville** - Un concours citoyen sera mis sur pied dans les communes participantes à la suite du processus de fusion, afin de définir le nom de la nouvelle commune. Dans cet exemple, la nouvelle collectivité politique s'appellera « X ». Une double désignation pourra être utilisée (Exemple : Loveresse - Commune de « X »). En conséquence, de nouvelles armoiries devront être créées pour cette nouvelle entité communale. Les codes postaux et les panneaux des localités restent inchangés. Les adresses résidentielles restent également inchangées. Les lieux d'origine restent inchangés. Un bourgeois de Loveresse, Reconvilier ou Saules, conservera son lieu d'origine actuel.
- **Localisation administrative, personnel** - Le bâtiment administratif de Reconvilier est idéal en raison de son emplacement et de sa capacité. Les locaux administratifs actuels de Loveresse et Saules continueront d'être utilisés, afin de fournir un service de proximité. L'entier du personnel engagé par les trois communes au moment de la décision de fusion sera repris dans la nouvelle commune. Une nouvelle répartition des tâches, de nouveaux

cahiers des charges et de nouveaux contrats d'engagement devront être élaborés. Une fois la mise en œuvre de la fusion achevée, et selon son évolution future, le budget du personnel sera analysé et adapté par le nouvel Exécutif.

- **Organisation de la commune** - La nouvelle commune deviendra, du fait de l'intégration des bourgemoisies de Loveresse et Saules, une commune mixte. La structure organisationnelle actuelle de la commune de Reconvilier devra être adoptée. La structure organisationnelle générale de la nouvelle entité serait basée sur ; une Assemblée communale, des votations par les urnes (pour les dossiers supérieurs à CHF 1'000'000.00 et des élections par les urnes au système majoritaire pour le Maire, Président et Vice-président des Assemblées. Au système proportionnel pour les membres de l'Exécutif.
- **Conseil communal** - Proposition est faite de créer un conseil communal de 7 membres, avec une élection proportionnelle aux urnes pour les 6 membres du conseil communal et une élection au système majoritaire pour le maire. Pour le premier mandat de la commune fusionnée, les communes de Loveresse et Saules se voient garantir 1 siège chacune au minimum. En revanche, pour les législatures suivantes, les trois communes forment une circonscription commune pour l'élection du conseil communal.
- **Commissions** - Les commissions existantes seront maintenues et de nouvelles commissions seront créées dans la nouvelle commune.
- **Règlements** - Pour que la commune fusionnée puisse démarrer, il faudrait au préalable, qu'un « contrat de fusion » ainsi qu'un « règlement de fusion », approuvés par les communes participantes à la suite du processus, soient mis en vigueur. En cela, entre autres, la procédure d'élection pour le premier mandat (phase de transition) devra être réglementée et la réglementation applicable durant la phase de transition devra être déterminée. La plupart des réglementations devraient alors être rééditées ou adaptées après l'entrée en vigueur de la nouvelle commune.
- **Infrastructures** - Les trois communes disposent de financements spéciaux avec des réserves suffisantes pour les domaines de l'eau, des eaux usées et des déchets, qui garantissent également un potentiel d'investissements planifiés à long terme.
- **Finances, taxes, frais** - Le plan financier de fusion montre que pour la nouvelle commune, la quotité fiscale de 1.97 unités sur le revenu et le patrimoine ainsi que les 1.5 % de taxe foncière seraient suffisants pour un compte de résultat pratiquement équilibré. Les tarifs de redevances actuels de la commune de Reconvilier seraient également suffisants pour obtenir des résultats équilibrés et rentables dans les financements spéciaux, que sont : l'eau, les eaux usées et les déchets. Il est à noter que ceci représenterait une diminution des taxes pour les communes de Loveresse et Saules. Les investissements prévus à moyen terme sont abordables. D'un point de vue financier, aucun aspect significatif ne s'oppose à une fusion.
- **Éducation** - Les deux sites scolaires de Loveresse et Reconvilier continueront à fournir l'offre actuelle de prestations pédagogiques. L'école à journée continue à Reconvilier serait également ouverte aux enfants de Loveresse des degrés 3H à 8H. Comme actuellement il n'y aura qu'une commission scolaire. Une direction unique de l'école dirigera les deux sites (celle-ci pourrait être organisée sous la forme d'un-e directeur-trice et d'un-e sous directeur-trice, voire sous la forme d'une co-direction partagée entre deux personnes). Les sites scolaires seront gérés par deux responsables, eux-mêmes subordonnés à une direction unique.

- **Services de défense** - Les trois communes sont affiliées aux Sapeurs-Pompiers de la Birse ainsi qu'au Centre régional de compétence (PCI) et entretiennent une coopération contractuelle avec les collectivités voisines. Ces collaborations devraient être maintenues même après une éventuelle fusion communale.
- **Commune d'origine** - Les lieux d'origine font partie intégrante de la personnalité et sont très importants pour certains citoyens. Les bourgeois des communes impliquées dans ce processus de fusion accordent une grande importance à leur lieu d'origine. La loi cantonale permet aujourd'hui aux citoyens des communes fusionnées de conserver leurs racines et donc de continuer à voir figurer sur leurs documents d'identité leur commune d'origine. Si cette fusion se réalise, cette règle sera appliquée.
- **Paroisse** - Les réformés des villages de Loveresse, Reconvilier et Saules font déjà partie de la paroisse réformée de Haute Birse avec les églises de Chaidon sur la commune de Reconvilier et de Tavannes. La paroisse catholique de Tavannes intègre déjà les villages de Loveresse, Reconvilier et Saules. Cette paroisse intègre les églises catholiques de Reconvilier et Tavannes.
- **Coopération intercommunale** - Loveresse, Reconvilier et Saules sont associées à de nombreuses sociétés et organismes régionaux. Vous trouverez ici une liste de tous ceux dont les trois communes font déjà partie et pour lesquels la fusion n'apporterait pas de changement. D'autres entités ne sont affiliées qu'à l'une ou l'autre de trois communes. Dans ce cas des adaptations, négociations et/ou résiliations devront être entreprises en cas de fusion.
- **Les sociétés** - De nombreuses sociétés sont actives dans les trois communes et aujourd'hui déjà, les habitants des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules sont membres de ces sociétés, indépendamment de leur lieu d'habitation. Exemple, la fanfare de Loveresse accueille dans ses rangs des habitants de Reconvilier. Les sociétés de Reconvilier accueillent de longue date des habitants de Saules ou de Loveresse.
- **Aménagement du territoire** - A ce jour, l'aménagement du territoire est de la compétence de chaque commune. Il est évident que cette tâche sera reprise par la commune fusionnée avec l'avantage de pouvoir disposer de zones qui pourront être attribuées à des types d'activité (commerce, industrie, habitation, etc.).
- **Agglomération** - La nouvelle commune créera de fait un centre qui s'organisera autour de la commune de Reconvilier. Les projets en cours qui s'orientent vers l'installation des bureaux de la justice et de la police du Jura bernois, accordera une importance plus grande à cette nouvelle entité.

La prise de position des Autorités de Reconvilier en faveur de la fusion entre les communes de Loveresse, Reconvilier et Saules repose sur plusieurs arguments positifs destinés à convaincre la population. En voici les principaux :

Arguments Positifs

- Rationalisation des services publics
  1. Efficacité accrue : La fusion permet de centraliser les services publics, réduisant ainsi les redondances et optimisant les ressources humaines et matérielles. Ce qui est déjà le cas pour un certain nombre de collaborations.
  2. Amélioration de la qualité : Avec des ressources combinées, il sera possible d'offrir des

services de meilleure qualité, par exemple en matière de services techniques, de santé et de sécurité, voir même dans le cadre d'un renforcement de la politique du 3ème âge ou de la jeunesse.

- Renforcement de l'influence politique et économique
  1. Voix plus forte : Une commune fusionnée aurait plus de poids dans les discussions avec les autorités cantonales et fédérales, augmentant ainsi sa capacité à obtenir des subventions et des financements.
  2. Attractivité économique : Une commune de plus grande taille peut attirer davantage d'entreprises et d'investissements, stimulant ainsi l'économie locale et créant des emplois. Surtout dans un rapport de transversalité de propriété de terrains à disposition.
- Optimisation financière
  1. Réduction des coûts : La fusion permet concentrer certains coûts administratifs et opérationnels grâce à la mutualisation des ressources.
  2. Mieux-être financier : Une situation financière plus solide pourrait être atteinte, permettant de coordonner la réalisation de projets d'infrastructures, si ce n'est plus ambitieux, dans tous les cas plus rationnels.
- Amélioration de l'entretien des infrastructures et des équipements
  1. Projets coordonnés : Des projets d'entretien, voire de développement d'infrastructures (routes, équipements publics, etc.) peuvent être envisagés grâce à des budgets consolidés et des dépenses coordonnées.
  2. Maintenance efficace : Une gestion centralisée assure une meilleure planification et maintenance des infrastructures existantes.
- Cohésion sociale et communautaire
  1. Unité et solidarité : La fusion peut renforcer les liens entre les habitants des différentes communes, favorisant un esprit d'appartenance et de solidarité.
  2. Diversité des services : Une plus grande diversité dans les offres culturelles, sportives et sociales pourrait émerger, répondant mieux aux besoins des habitants.

Conscience des Points Négatifs - Nous sommes également conscients que la fusion des communes peut soulever des préoccupations. Parmi celles-ci :

- Identité locale : La perte d'une identité communale distincte peut inquiéter certains habitants. Nous proposons d'inclure des initiatives pour préserver et valoriser les traditions locales de chaque commune. D'autant plus que le nom des communes actuelles sera préservé.
- Équité dans la répartition des ressources : Assurer une répartition équitable des ressources et des services entre les anciennes communes est essentiel pour éviter tout sentiment d'injustice.
- Complexité administrative : Le processus de fusion peut être complexe et long, nécessitant une planification minutieuse et une gestion rigoureuse des transitions.

En conclusion, la fusion entre les communes de Loveresse, Reconvilier et Saules offre de

nombreuses opportunités pour améliorer l'efficacité des services publics, renforcer l'influence politique et économique, optimiser les finances, améliorer les infrastructures, ainsi que de favoriser la cohésion sociale. Bien que des défis existent, ils peuvent être surmontés grâce à une planification attentive et à une communication transparente avec la population. Les Autorités de Reconvilier sont convaincues que cette fusion représente une étape positive et nécessaire pour assurer un avenir prospère et durable pour nos communautés.,

Nous sommes également convaincus que le travail de qualité fourni par le Groupe de Travail Intercommunal va offrir une plateforme indispensable pour se projeter efficacement dans l'avenir commun qui attend les trois communes.

#### Recommandation de la direction du projet

- Les analyses et comparaisons qui ont été réalisées durant cette première phase démontrent clairement les synergies existantes et la proximité des trois communes dans les domaines analysés.
- Une collaboration étroite est déjà à constater depuis de nombreuses années dans des domaines comme le scolaire, les infrastructures et les services.
- Les trois communes sont déjà liées par de nombreuses collaborations effectives dans le tourisme, la jeunesse, l'environnement, le trafic, les aides sociales, la santé, l'énergie, les forêts, la sécurité, la formation, etc.
- L'atelier/débat organisé avec les jeunes (16-25 ans) citoyen-ne-s des trois communes a démontré que les jeunes gens et les jeunes filles de nos villages voient d'un bon œil cette fusion, étant donné le lien étroit qui unit déjà les enfants de nos trois villages, au travers de la scolarité obligatoire qui se déroule partiellement en commun à Reconvilier.
- Le résultat global du sondage citoyen démontre qu'une confortable majorité des réponses fournies par les participants vont dans la direction d'une fusion de nos trois communes.

Les maires et conseillers municipaux de Loveresse, Reconvilier et Saules, membres du GTI, sont arrivés à la conclusion que la fusion des trois communes en une seule commune mixte mérite d'être envisagée et devrait permettre de relever ensemble plus efficacement les défis futurs.

Le Groupe de Travail Intercommunal recommande donc aux ayants droit des 3 communes, d'accepter la poursuite du projet de fusion lors des assemblées communales/municipale du 16 septembre 2024. Ce qui permettrait au GTI de s'atteler à la rédaction du règlement et contrat de fusion et à l'édition du règlement d'organisation correspondant.

██████████ : Persuadé du bienfondé de la fusion, toutefois suite à la diminution du nombre de représentants au Conseil municipal, ne serait-il pas nécessaire de passer à 9 membres du Conseil, en lieu et place de 7.

**JMH** : Disons que 9 ça coute plus cher, mais à 7 nous devrions nous en sortir.

██████████ : Comment pouvons nous proposer une augmentation à CHF 1'000'000.00

pour les objets soumis aux urnes.

**JMH** : L'augmentation du bassin de population et les défis futurs ont poussé le GTI à faire cette proposition.

**Décision :** Information

**01.1121.0002 Les prochaines étapes**

- 16 septembre 2024 - Assemblées extraordinaires communales/municipale - Décision de continuer le processus
- Rédaction du règlement et contrat de fusion et édition du règlement d'organisation
- Printemps 2025 - Décision finale sur la fusion
- Automne 2025 - Elections du Maire/Mairesse, du conseil communal , du Président des assemblées et du vice-président
- 1er janvier 2026 - Entrée en vigueur de la nouvelle commune

**Décision :** Information

**01.1121.0002 Voulez-vous mandater le Groupe de travail intercommunal pour la poursuite des travaux d'étude en vue de la fusion des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules »**

La parole n'étant plus demandée, le Vice-président des Assemblées municipale passe au vote.

**Décision :** **Le point est accepté à la très grande majorité, sans avis contraire et une abstention**

La séance est levée. Il est 20:46.

**Au nom de l'Assemblée municipale**

R. De Cicco	M.-A. Léchet
Vice-président	Secrétaire